



LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - Généralités

Les présentes conditions générales de ventes sont systématiquement adressées ou remise à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Ces conditions prévalent sur les conditions générales d'achat. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente et aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'ASLI, prévaloir sur ces conditions générales de vente.

2 - Prix

Les prix sont exprimés en unitaire et en HT et sont uniquement destinés à usage des produits distribués en nos magasins.

Les produits sont facturés au prix en vigueur à la date de réception de la commande.

Les prix sont établis en fonction des conditions économiques du jour de la commande et pourront être modifiés sans préavis. Ils sont révisables à tout moment. TVA et frais forfaitaires d'expédition en sus. Ils ne nous engagent qu'après acceptation de la commande.

3 - Offre

L'offre est valable dans la limite du délai d'option qui, sauf stipulation contraire est d'un mois à dater de la remise de l'offre. Les renseignements portés sur les documentations, catalogue, notices et tarifs sont donnés à titre d'information sans engagement et ne peuvent constituer une offre ferme de la part du vendeur : le vendeur pourra être amené à les modifier à tout moment sans préavis.

4 - Commandes

Les commandes peuvent être envoyées par courrier, internet, télécopie ou directement téléphonées à notre service commercial. En cas de confirmation écrite d'une commande téléphonique ou préalablement livrée, veuillez le mentionner et indiquer le numéro de bon de livraison en cas de régularisation de commande. La non observation de ces instructions engendrant une double livraison nous conduira à vous facturer les frais de traitement.

Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits et ce uniquement dans le cas des produits tenus en stock permanent dans des quantités analogues. Nous n'acceptons aucune modification ou annulation dans le cas des produits non tenus en stock.

5 - Propriété

La Société reste propriétaire des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral. Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les partiels, le vendeur se réserve le droit de reprendre le matériel et de résoudre le contrat.

6 - Garantie

Les produits livrés par le vendeur sont garantis jusqu'à concurrence de la garantie que nous accordons le fournisseur ou le fabricant.

Au terme de cette garantie, la seule obligation incombant à ASLI est le remplacement ou la réparation du produit reconnu défectueux par ses services. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, par accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale) ou par la modification non prévue ou spécifiée par ASLI ou le fabricant sont exclus de la garantie. Aucune indemnité pour quelle que cause que ce soit ne peut nous être demandée. La garantie sauf accord particulier s'applique « retour atelier » les frais de renvoi du matériel réparé sont pris en charge par ASLI. La réparation ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie. La garantie n'existe qu'envers notre client et non envers le tiers auxquels le matériel pourrait être revendu.

7 - Moyen de paiement

La facturation et le moyen de paiement des produits seront ceux préalablement décidés en accord entre le client et ASLI. Les paiements devront être effectués aux termes et échéances convenues. Si à l'une des échéances prévues, le client

n'a pas effectué le paiement requis, le solde du compte devient immédiatement exigible. De plus, ASLI pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action et se réserve le droit d'établir un règlement à la commande pour les livraisons suivantes. Toute somme non payée donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation à l'article 1153 du Code Civil, au paiement d'intérêts de retard calculé sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'à paiement, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. En cas de défaut de paiement, 48H après mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à ASLI avec restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

8 - Livraison

Nos livraisons sont soumises à des sommes forfaitaires variant selon les poids et s'effectuent franco qu'en cas d'accord mutuel entre le client et ASLI. Les frais de port sont révisables à tout moment en fonction de la variation des tarifs transporteurs. Les frais de port pour les expéditions urgentes et pour celles que le client sollicite avec un moyen ou une société particulière pour l'envoi sont à la charge de l'acheteur.

Les délais de livraison sont indiqués dès que possible mais sont en fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport d'ASLI. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue, ni à annulation de commande en cours. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers ASLI.

9 - Risques liés à la livraison

Les produits voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avarie ou de manquant de faire toutes les constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par lettre recommandée avec un avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises.

Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non conformité du produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits.

Il appartient à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées. Il devra laisser à ASLI toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède : il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

10 - Retour

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord écrit formel entre ASLI et l'acheteur. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur. Aucun retour ne sera accepté en port dû. Le matériel doit être retourné sans avoir subi de modification. Toute reprise formellement acceptée par écrit par ASLI entraînera la constitution d'un avoir au profit de l'acquéreur après vérification qualitative et quantitative des produits retournés. Toute réclamation devra être formulée par écrit (ou télécopie) sous huit jours maximum.

11 - Responsabilité

ASLI décline toute responsabilité pour quelque cause que ce soit dès lors que le matériel aura été mis à disposition de l'acheteur dans quelque lieu que ce soit. En aucun cas, ASLI ne sera responsable des pertes ou dommages indirects, corporels et immatériels, tels que notamment manque à gagner, perte d'utilisation ou de revenu, réclamations de tiers. En cas de réclamation reconnue justifiée par ASLI, sa responsabilité est limitée au remplacement de la marchandise défectueuse sans qu'aucune indemnité et/ou pénalité ne puissent être réclamées à quelque titre que ce soit.

12 - Compétence

En cas de contestation, la loi française est seule applicable et seront compétents les tribunaux du siège de ASLI quels que soient le mode de livraison, le mode de paiement accepté, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.